

CR DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL CROUZET - PRADES LE LEZ
02 FEVRIER 2010

Présents :

Mme Toulza, directrice et les enseignantes : Mmes Anrich, Alavoine, Chaput, Chichignoud, Gautron, Richard, Thiebault, Toledo, Mme Cocquempot (Rased)

Pour les parents d'élèves : Mmes Chauveau, Del Rio, Galzi, Hurtrez, Mercadier-Deschamp, Turelle, Vallette, Wolf, Roussel et MM Litrico et Paroli.

Pour la mairie : M Lussert, Mme Bessières et Rafik (périscolaire).

Absentes excusées : Mmes Barreri, Limon et Sinfort (enseignantes) et Mme Bacher (AEP)

PPMS : Deuxième exercice d'évacuation effectué le 26/01/2010. Les enseignantes étaient prévenues et les enfants ne l'étaient pas.

Les temps ont été respectés : 1.18 min pour l'annexe

2.49 min pour l'extension

1.49 min pour Paul Crouzet

Le prochain exercice sera un exercice de confinement pour valider le plan de mise en sécurité organisé conjointement avec l'école maternelle et l'aide de Mr Dufau personnel municipal.

Le registre de sécurité de l'école a été consulté par Mr Paroli.

- Celui-ci signale des problèmes de dysfonctionnement du registre :
Suite à des audits faits pour l'annexe, le registre signale qu'il y a des choses à faire, et le retour de la mairie n'est pas consigné dans le registre.
Les certificats de ramonage des cheminées doivent être mis dans le registre
Le nombre d'extincteurs notifiés est de 20 pour l'école et de 9 pour l'annexe. Or dans les faits, il n'y en a que 19 pour l'un et 8 pour l'autre, les 2 manquants sont au tonneau → On n'est plus conforme au registre, la situation doit être corrigée.
- Les contrôles électriques doivent être faits tous les ans par un organisme agréé. Les vérifications mairie n'ont aucune valeur.

En réponse à ce point, le maire dit que c'est Véritas qui a été mandaté pour faire les vérifications électriques, et autres

- Les contrôles des détecteurs incendie doivent être faits tous les ans, ce qui n'est pas le cas actuellement, ou du moins n'est pas notifié dans le registre de sécurité.
- Contrôle obligatoire des objets suspendus et des jeux de cour, à faire régulièrement.

En réponse à ce point, le maire nous confirme que le panneau de basket a été vérifié.

Il est bien conscient de sa responsabilité et regrette que M Paroli n'ait pas soulevé ces questions avant le CE afin que des réponses y soient données. Il s'assurera que les contrôles sont effectués régulièrement et pense que les dysfonctionnements soulignés viennent peut être d'un manque de rigueur dans le suivi du registre plus que dans le suivi des installations. Il invite Mr Paroli à rencontrer Mr Dufau.

Réponse de l'intéressé :

J'ai toujours répondu à une invitation et je rencontrerai cette personne à sa demande, mais nous rappelons que la Mairie a pour conseil et soutien sur la sécurité des écoles, des services à la PREFECTURE ou le service des poids et mesures (DOUANES) pour les aires de jeux.

Voir avec Mr Dufau s'il n'y a pas un autre registre de sécurité à la mairie. → Mme Toulza.

CR DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL CROUZET - PRADES LE LEZ
02 FEVRIER 2010

Projet d'école :

Le projet d'école en cours arrive à son terme, il est en cours d'évaluation.

Le nouveau projet 2010/2014 sera élaboré autour de 3 grands axes :

- maîtrise de la langue.
- principaux éléments mathématiques
- éducation au développement durable → peut être vu en relation avec le PEG (Projet Educatif Global)

Théâtre des 13 vents :

Les 4 classes (2 CE1 et 2 CE2) sont inscrites :

- Mmes Alavoine et Sinfort feront un travail d'art plastique : « Objet, racontes-moi une histoire »
- Mmes Richard et Chaput feront un travail de lecture en scène, avec l'intervention d'un acteur du Théâtre des 13 vents pendant 5 séances pour mettre en scène chacune des classes sur la lecture d'un texte qui sera préalablement choisi par les élèves.

Mme Alavoine nous fait part de son problème d'inscription. De ce fait, elle n'a pas pu assister à la réunion préparatoire du projet.

La mairie demande pourquoi il y a une demande de subvention pour cette activité (2000€), et pourquoi elle n'est pas prévue au budget de l'école dès le début de l'année.

La réponse des enseignantes est qu'historiquement, cette activité était liée aux activités culturelles de la commune dans le cadre du festival SAPERLIPOPETTE.

Il est acté en séance que cette activité fera dorénavant partie du budget de l'école.

Informatique :

La priorité des maintenances est accordée au cycle 3 qui ont le B2I en fin de CM2.

L'école soulève un problème de disponibilité de Rafik, personnel municipal en charge des ordinateurs.

Aujourd'hui, cette personne passe 6h par semaine à la maintenance informatique, ce qui est insuffisant.

L'ancien prestataire de service avait un contrat annuel de 40 heures

Le parc informatique est actuellement de 75 postes. Le besoin réel serait 120 postes, précise monsieur le Maire.

Deux solutions sont proposées :

1 – La personne qui s'occupe de la maintenance et du périscolaire sera allégée de son temps périscolaire du midi pour travailler sur les postes.

2 – Création d'un groupe de réflexion entre la mairie et les parents volontaires ayant des compétences en informatique pour faire un calendrier de travail sur les postes.

Organisation du réseau à revoir : Rafik demande aux enseignants de bien remplir les fiches d'intervention afin de déterminer au plus juste le quota horaire nécessaire.

CR DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL CROUZET - PRADES LE LEZ
02 FEVRIER 2010

Travaux :

Chauffage : Au retour des vacances de Noël, le chauffage de l'école ne fonctionnait pas. Les enseignantes parlent de 16°C dans les classes.

En réponse à ce point, la mairie indique qu'il s'agissait d'un problème général. L'entreprise qui a le marché pour la maintenance des installations a fusionné avec 2 concurrents entraînant une restructuration de l'entreprise. Les personnes envoyées pour la maintenance n'avaient pas les compétences requises (pisciniste pour les chauffages). Mais le problème touche aussi la classe de Mme Limon chaque lundi.

Passage devant l'annexe : problème de voirie très abîmée, complètement défoncée. Les priorités faites par la mairie sont ailleurs, le budget total pour toutes les demandes étant insuffisant.

Préau de l'annexe : le préau n'est également pas mis au budget de cette année pour les mêmes raisons. Mme Chichignoud demande alors de faire installer des rideaux aux fenêtres des classes, car les enfants ont le soleil sur le visage pendant la classe.

Aménagement de la cour de l'extension : pas de budget pour faire la totalité des aménagements demandés. Demande des enseignantes de faire les aménagements petit à petit en tenant compte des priorités (ordre dans lequel ont été mises les suggestions).

La priorité étant des arbres pour l'ombre et des poubelles cerclées pour l'hygiène par rapport aux grandes poubelles containers qui ne sont pas vidées. L'AEP rappelle qu'en 2008, suite à une réunion tripartite, des poubelles devaient être installées.

La mairie va voir pourquoi ces poubelles n'ont pas été installées, et va y remédier le plus rapidement possible.

Grippe A : Le dispositif de serviettes en papier, mis en place pour la grippe A est très apprécié par les enseignantes, qui confirment une baisse significative de l'absentéisme par rapport aux années précédentes à la même période. La mairie précise que le budget de la fourniture en papier des structures municipales s'élève à 20000€.

Passerelle entre l'école et l'extension :

Le remplacement de la passerelle est prévu pour 2012. Une passerelle va être installée sur le canal après le pont sur le Lez permettant aux collégiens de traverser le pont et de rejoindre la piste cyclable en toute sécurité. En 2012, lorsque les travaux d'agrandissement de l'allée des platanes seront terminés, cette passerelle sera transférée à la place de celle actuelle entre l'école et l'extension.

La passerelle actuelle a été contrôlée récemment par Mr Dufau.

Mme Toulza demande à la mairie de la faire contrôler régulièrement, pour un minimum de sécurité.

CR DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL CROUZET - PRADES LE LEZ
02 FEVRIER 2010

Questions diverses :

Périscolaire :

Dans le cadre de la réflexion menée par le PEG, le périscolaire organise, sur les conseils d'un diététicien, le petit déjeuner pour les enfants qui se présentent à la garderie le matin de bonne heure. L'expérience sera menée sur des jours différents de la semaine avec un thème à chaque fois (Petit déjeuner gourmand, bio, céréales, anglais, oriental...).

L'intérêt pédagogique est

- de montrer que le petit déjeuner est un moment important de la journée, et qu'il ne doit pas être pris « sur le pouce »
- de prendre conscience de ce que sont les aliments.

Lundi dernier, il y avait 22 enfants au petit déjeuner, et il a été fortement apprécié.

Prochaine étape, la sensibilisation à 1 fruit par jour.

Des photos seront disponibles sur le site Internet de la commune, ainsi que sur le bulletin municipal.

Fête des enfants :

La fête des enfants aura lieu le samedi 5 juin à partir de 15 heures.

Présentation par l'AEP de l'avancement des réflexions sur le sujet.

Invitation faite aux enseignantes pour venir à la fête.

Demande de recapitalisation des travaux faits avec le théâtre des 13 vents.

Mme Richard nous informe qu'elle ne fera pas de représentation dans le cadre de la fête des enfants, estimant que l'attention du public ne serait pas suffisante, et que cela pourrait troubler les élèves se produisant.

La fête de l'école aura lieu le 29 juin.

Carnaval :

Le carnaval aura lieu le 28 Mars après midi. Il fera suite au marché du dimanche matin. Le défilé commencera à 15h.

Après le carnaval, il y aura un concert de Jazz sur la place du village.

Clôture de la séance à 19h55